

# Le covoiturage

## Une solution économique et conviviale

Le covoiturage est l'utilisation conjointe et organisée d'un véhicule, par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs tiers passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun.

### Avantages du covoiturage :

- Économie sur les dépenses de carburant et de maintenance.
- Augmenter le taux de remplissage des véhicules, diminuer les embouteillages, la pollution et les accidents de la route.
- Adapté aux zones excentrées où l'offre en transports collectifs n'est pas ou peu satisfaisante.
- Création de lien social entre covoitureurs.

### Assurance :

D'un point de vue juridique, le covoiturage ne nécessite pas de démarche particulière, l'assurance du propriétaire et conducteur du véhicule le couvre de la même manière que lorsqu'il est seul au volant. Néanmoins il est préférable que l'automobiliste le déclare à son assureur. Ce dernier peut ainsi apprécier les risques garantis et attirer l'attention de l'assuré sur certains points, notamment lorsque le covoiturage est pratiqué à titre onéreux. Ainsi, il faut s'assurer que l'usage déclaré dans le contrat prend bien en compte le trajet du domicile au lieu de travail, par exemple.

**Remarque :** selon certaines compagnies d'assurance, les risques d'accident seraient moindres pour les conducteurs accompagnés. La présence de passagers responsabiliserait le conducteur. Elle permet surtout de se passer le volant lors de longs trajets.



**Exemple :**  
 Pour un trajet quotidien domicile - travail de 20 kms, et en covoiturant à trois personnes, vous économisez en moyenne 2800 € par an.

**Aides :**  
 Votre employeur peut faciliter le covoiturage en vous mettant en relation avec d'autres personnes intéressées, ou encore vous réserver un accès au site et des places de stationnement prioritaires.

Que ce soit de votre **domicile à votre lieu de travail**, ou d'une ville à l'autre **le covoiturage est accessible à tous**. Plusieurs sites internet vous proposent des services de covoiturage sur l'agglomération toulonnaise et partout en France, en s'inscrivant gratuitement pour trouver le trajet de votre choix. En voici une liste non exhaustive.

**Vadrouille covoiturage** : Vadrouille est un site de covoiturage gratuit pour vos trajets longue distance en France et en Europe, ainsi que pour vos déplacements courts, réguliers ou ponctuels.

Les conducteurs publient gratuitement leurs offres, et passagers et conducteurs ont le choix pour se contacter : par téléphone, messagerie, ou réservation en ligne.

Site internet : <http://www.vadrouille-covoiturage.com>

**Easy covoiturage** est un site médiateur entre les conducteurs et les passagers. Après avoir créé un compte gratuitement, les utilisateurs peuvent déposer une annonce proposant un trajet en covoiturage et en consulter d'autres.

Site internet : [www.easycovoiturage.com](http://www.easycovoiturage.com)

**La Roue Verte** : Ce site offre un service de covoiturage régulier à la carte, à l'aide d'une géolocalisation sur une carte interactive et d'un moteur de recherche. Les personnes faisant le trajet avec vous vous sont présentées, et vous êtes alertés par mail dès qu'un trajet correspondant à vos attentes est défini.

Site internet : [www.laroueverte.com](http://www.laroueverte.com)

**Blablacar** (*anciennement covoiturage.fr*) est le site n° 1 du covoiturage. Il affiche directement les frais du trajet, le parcours sur la carte routière, complété d'avis rédigés par des passagers sur les conducteurs. Il permet aussi de voir les places restantes pour un prochain trajet et propose même des trajets exclusivement féminins pour celles qui le souhaitent (service « Ladies only »).

Site internet : [www.covoiturage.fr](http://www.covoiturage.fr)

**Quatre aires de covoiturage** aménagées directement par le Département ou en co-financement, sont en service dans le Var :

- **La Cadière d'Azur** - giratoire RD82 / RD66 - échangeur n°11 sur l'A50 - **Solliès-Pont** - RD97 - échangeur n°8 sur l'A57 - **Cuers** - giratoire des Défens - RD97 / RD43 - **Les Adrets de l'Estérel** - échangeur n° 39 sur l'A8

**Deux aires de covoiturage** sont proposées sur l'agglomération Toulon Provence Méditerranée :

- À l'Est : Aire de covoiturage de **Sainte Musse** - proche de l'Hôpital Sainte Musse de Toulon - proximité immédiate de l'A50

- À l'Ouest : Aire de covoiturage **Escaillon** - route nationale 8 - sorties correspondantes est et ouest des autoroutes A50 et A57